



DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL

Du 27 novembre 2024

RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 prévoit en son article 5, la création du Rapport Social Unique.

Ce document a vocation à rassembler en un seul document :

- le bilan social,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition,
- Le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

L'article L.351-1 du Code Général de la fonction publique dispose que le Rapport Social Unique, sera présenté à l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Il est à noter que conformément à l'article 12 du décret relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, en l'attente de la mise en place de la base de données sociales, le RSU portant sur les années 2020, 2021 et 2022 est élaboré à partir des données disponibles.

L'avis du Comité Technique a été sollicité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

de prendre acte de la synthèse du Rapport Social Unique pour l'année 2024.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 3 décembre 2024
- son envoi à l'affichage le : 3 décembre 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 6 décembre 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,
Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Pierre CARON, Bernard DELALIN, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), MM. Julien CORDENOS (pouvoir à Mr CARON), Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr DELALIN), Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur HAMY